

DÉCRYPTAGE

N° 7

Quels indicateurs pour caractériser la situation des jeunes sur le marché du travail ?

Introduction

La situation des jeunes sur le marché du travail constitue un enjeu sociétal depuis maintenant près de cinquante ans, suite aux chocs pétroliers et la fin du plein emploi qui s'en est suivie. Depuis lors, les préoccupations quant au sort des jeunes alimentent sans discontinuer tant l'agenda politique que les débats scientifiques (Sulzer, 2010). La Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 de la Wallonie (DPR) comprend de multiples mesures pour soutenir la participation des jeunes au marché du travail (Gouvernement wallon, 2019). Par ailleurs, « Miser sur la jeunesse et les talents de Wallonie » constitue l'un des cinq axes du Plan de relance de la Wallonie (Gouvernement wallon, 2021). Au niveau européen, à la suite de l'annonce faite par la présidente von der Leyen dans son discours sur l'état de l'Union 2021 (von der Leyen, 2021), la Commission a adopté sa proposition officielle visant à faire de 2022 l'Année européenne de la jeunesse.

Le suivi de la situation des jeunes sur le marché du travail est un enjeu important. L'IWEPs publie, dans *Les Chiffres Clés de la Wallonie*, plusieurs indicateurs pour assurer ce suivi. Ceux-ci sont régulièrement mis à jour dans les fiches statistiques, dont la liste est donnée dans la bibliographie. Ce numéro de *Décryptage* se propose de vous guider à travers ces différentes fiches en illustrant notre propos avec les dernières données de l'Enquête sur les Forces de Travail disponibles à ce jour, celles de 2020. Dans la section 1, nous aborderons les indicateurs classiques de taux d'emploi et taux de chômage déclinés par âge, tels que présentés dans les fiches *Taux d'emploi (BIT) (L013)*¹ et *Taux de chômage (BIT) (L014)*. Ces fiches permettent de comparer la situation des jeunes de 15-24 ans (classiquement utilisée pour analyser la situation des jeunes sur le marché du travail) à celles de la tranche d'âge intermédiaire et des plus âgés. La situation

¹ Ces codes (L013, etc.) font références aux codes inscrits dans le bas de page des fiches reprises dans *Les Chiffres Clés de la Wallonie*. La liste des fiches citées se trouve à la fin de la bibliographie.

des jeunes y apparaît catastrophique avec un taux d'emploi beaucoup plus bas et un taux de chômage nettement plus haut que pour les autres tranches d'âge.

Dans la section 2, nous rappellerons comment sont construits et ce que mesurent ces deux indicateurs phares que sont le taux d'emploi et le taux de chômage, en illustrant notre propos d'un schéma régulièrement mis à jour dans la fiche *Structure d'activité de la population wallonne (Concept BIT) (L012)*. Nous y verrons que le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans est difficile à interpréter car nombre d'entre eux sont encore aux études.

Cela nous amènera, dans la section 3, à questionner les limites de ces indicateurs classiques, en proposant un découpage alternatif de la situation sur le marché du travail des jeunes, qui intègre la dimension de poursuite ou non d'un enseignement. Nous y discuterons également la pertinence de définir la tranche d'âge des « jeunes » comme celle des 15-24 ans (sans toutefois rentrer dans le débat de savoir ce qu'est la jeunesse ; voir à ce propos Galland, 2017). Les données publiées dans la fiche *Jeunes en situation de NEET (ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation) (L009)* permettront d'observer le découpage de la population des jeunes, en intégrant cette dimension de poursuite ou non d'un enseignement, pour plusieurs tranches d'âges : 15-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans, la classique 15-24 ans et la mieux adaptée à la réalité belge 18-24 ans.

Dans la section 4, c'est donc bien sur les 18-24 ans que nous mettrons le focus. Nous reviendrons plus en détails sur le taux de NEET, un indicateur alternatif aux classiques taux d'emploi, de chômage et

d'activité, qui prend en compte la dimension « enseignement ». Nous y présenterons également les concepts de taux d'emploi, de chômage et d'activité « hors étudiants » et illustrerons leur construction et les différences par rapport aux taux classiques, au moyen d'un schéma.

Enfin, dans la Section 5, nous compléterons ce schéma pour prendre en compte une autre dimension importante, à savoir le niveau de diplôme le plus élevé obtenu, en distinguant les jeunes ayant au maximum un diplôme du secondaire inférieur de ceux qui ont un diplôme du secondaire supérieur ou plus. Ceci permettra de faire le lien avec un autre indicateur important, celui de l'abandon scolaire précoce. Le schéma qui nous servira d'illustration est celui publié dans la fiche *Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans (L020)* qui permet de visualiser à la fois, le taux de NEET, le taux d'abandon scolaire précoce et les taux d'emploi, de chômage et d'activité hors étudiants selon le niveau de diplôme.

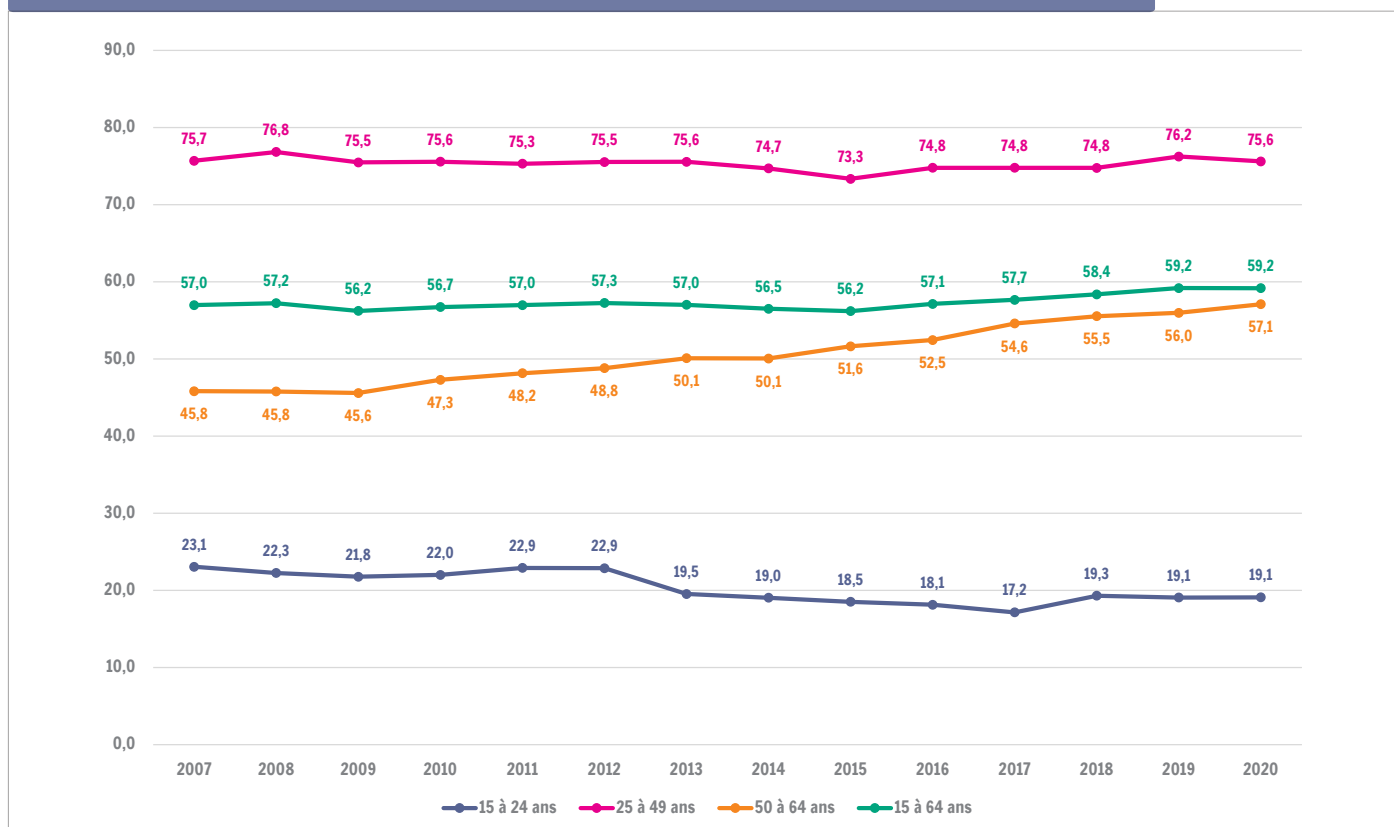
I. Les classiques indicateurs de taux d'emploi et taux de chômage sont-ils bien adaptés ?

Le taux d'emploi, mesuré comme la part des personnes en emploi dans une population d'un âge donné, est un indicateur devenu incontournable du diagnostic du marché du travail (Caruso, Conter, O'Dorchai, Vander Stricht et Vesentini, 2020). Un des baromètres de la santé de l'économie, il est aussi utilisé pour mesurer l'efficacité des politiques économiques et sociales.

C'est ainsi que dans le cadre de la stratégie européenne EU-2020, le taux d'emploi des 20-64 ans avait été sélectionné comme indicateur cible : 75 % au niveau européen et 73,2 % au niveau belge (PNR, 2011). C'est également ce taux qu'a sélectionné le Gouvernement wallon dans la Déclaration

de Politique Régionale 2019-2024 pour fixer le taux d'emploi cible de 68,7 % en 2025, soit une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport au taux de 2018 (Gouvernement wallon, 2019). Par ailleurs, c'est aussi une priorité du Gouvernement fédéral : « Plus on augmente le taux d'emploi, plus on renforce notre Sécurité sociale. *A fortiori* quand on sait qu'un emploi de qualité reste aussi la meilleure protection sociale et qu'il est une source vitale d'émancipation. Le Gouvernement récompensera le travail, accompagnera les groupes les plus vulnérables sur le chemin vers l'emploi et visera un taux d'emploi de 80% minimum pour 2030. » (Gouvernement fédéral, 2020, page 6).

Graphique 1. Taux d'emploi BIT des 15-64 ans par tranche d'âge en Wallonie



Source : Enquête sur les Forces de Travail – Statbel

Notes : ce graphique est mis à jour chaque année dans la fiche L013, voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-bit/>

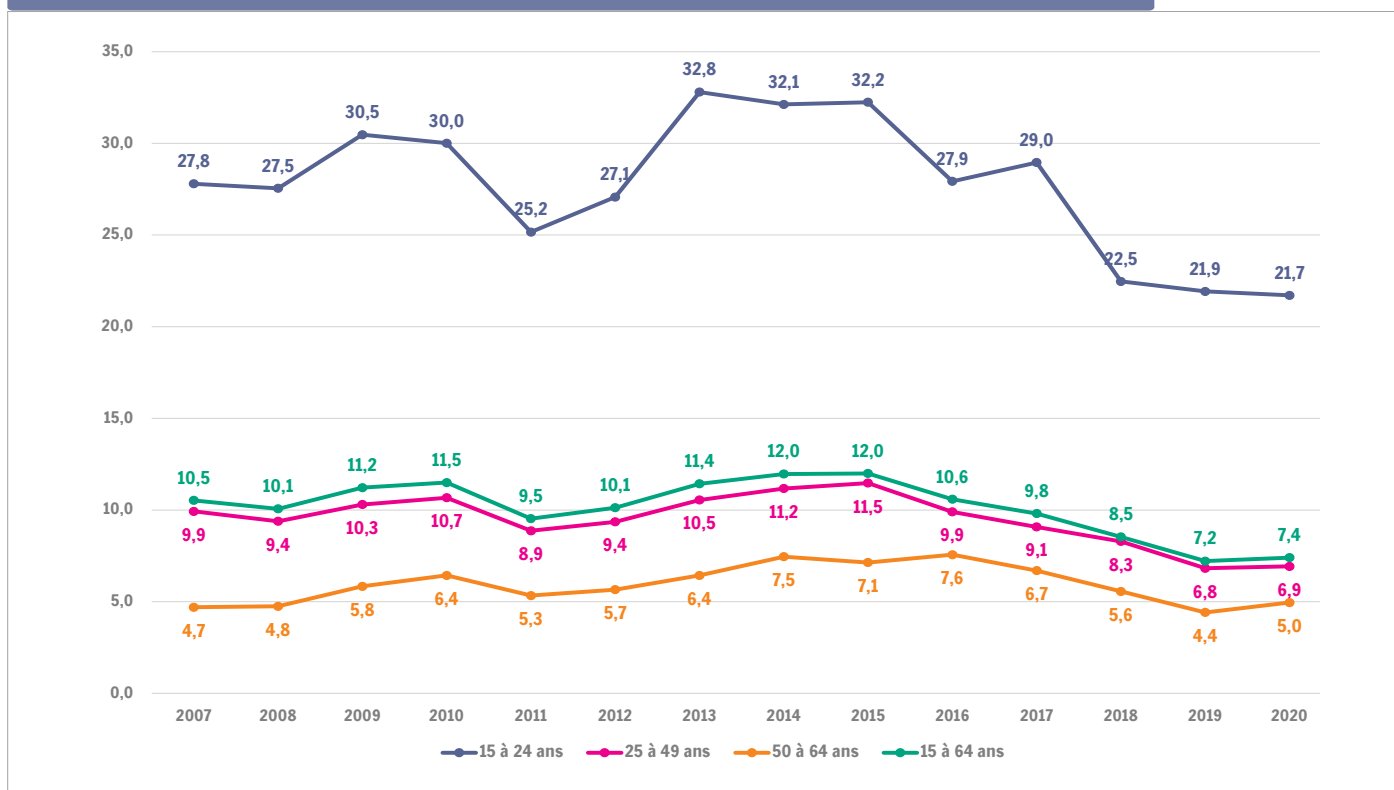
Le taux d'emploi est très souvent analysé par tranche d'âge. On constate ainsi que c'est dans la tranche d'âge intermédiaire (25-49 ans) que le taux d'emploi est le plus élevé (75,6 % en 2020). Son niveau reste relativement stable, même s'il a été légèrement impacté par la crise sanitaire en 2020 et a connu une baisse de 0,6 pp par rapport à 2019. Les mesures de soutien, le chômage temporaire² pour les salariés et le droit passerelle pour les indépendants, ont pleinement joué leur rôle de soutien à l'emploi. Le taux des plus âgés (50-64 ans) continue de suivre une courbe ascendante et atteint 57,1 % en 2020. Le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) est quant à lui très faible en Wallonie (19,1 % en 2020), et à l'inverse du taux d'emploi des 50-64 ans, a tendance à baisser au fil du temps, même si en 2020 il est resté stable par rapport à 2019. L'écart entre le taux d'emploi des

plus jeunes et le taux d'emploi des plus âgés tend ainsi à se creuser, donnant au graphique l'allure d'une mâchoire de crocodile qui s'ouvre et suscitant inévitablement la question d'une corrélation négative possible entre les deux taux.

Mais que se cache-t-il derrière ces chiffres ? La situation des jeunes wallons est-elle à ce point catastrophique ?

Un autre indicateur phare du diagnostic du marché du travail est le taux de chômage, même si depuis les années 2000 le taux d'emploi s'est imposé comme un indicateur prioritaire des politiques de l'emploi (voir Caruso *et al.*, 2020). Celui-ci se mesure comme la proportion de personnes au chômage parmi celles qui se présentent sur le marché du travail. Que nous dit-il de la situation des différentes tranches d'âge, et en particulier des jeunes ?

Graphique 2. Taux de chômage BIT des 15-64 ans par tranche d'âge



Source : Enquête sur les Forces de Travail – Statbel

Notes : ce graphique est mis à jour chaque année dans la fiche L014, voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-chomage-bit/>

² Les personnes qui sont temporairement absentes, mais qui gardent un lien avec l'emploi sont comptabilisées parmi les personnes en emploi. C'est par exemple le cas des personnes en chômage temporaire ou malades. A partir de 2021 une restriction s'applique : la personne doit être absente pour une durée inférieure à trois mois pour être comptabilisée parmi les personnes en emploi.

C'est dans la tranche d'âge des 50-64 ans que le taux de chômage est le plus faible : 5,0% en 2020. Dans la tranche d'âge intermédiaire (25-49 ans), 6,9% des actifs étaient au chômage en 2020. C'est pour la catégorie des jeunes de 15 à 24 ans que le taux de chômage est le plus élevé : 21,7 % des jeunes wallons se présentant sur le marché du travail n'ont pas d'emploi en 2020 (contre 10,8 % en Flandre). C'est cependant le taux le plus bas sur la période observée

(2007-2020). La tendance à sa diminution semble en effet se confirmer en 2020 malgré la crise (diminution de 0,2 points de pourcentage par rapport à 2019) même si ce résultat doit être interprété avec beaucoup de prudence compte tenu des intervalles de confiance (voir Encadré 1).

Mais que mesurent vraiment ces deux indicateurs, en particulier chez les jeunes dont une part importante est encore aux études ?

Encadré 1 - L'Enquête sur les Forces de Travail

Les statistiques utilisées pour illustrer ce Décryptage sont celles de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Cette enquête est réalisée par Statbel sous la supervision d'EUROSTAT. Son but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur ces trois groupes. Étant réalisée de manière harmonisée dans tous les pays de l'Union européenne, elle peut être utilisée pour des comparaisons internationales, notamment par l'OCDE.

L'enquête est menée auprès des ménages privés (sont exclus les personnes vivant en ménages collectifs : prisons, maisons de repos, communautés religieuses, ...). La collecte des données est répartie sur les 52 semaines de l'année afin d'obtenir une image aussi représentative que possible de la population active sur l'ensemble de l'année. Les données et statistiques sont publiées, soit de manière trimestrielle pour certains indicateurs, soit de manière annuelle. Les statistiques présentées dans ce Décryptage sont tirées des chiffres annuels. Notons également que depuis 2017, l'enquête prend la forme d'un « panel rotatif » au cours duquel les mêmes ménages sont interrogés à plusieurs reprises (quatre fois au total), certaines questions n'étant posées que lors de la première interrogation.

Il s'agit d'une enquête par sondage. Les données sont donc inférées à l'ensemble de la population à partir d'un échantillon (environ 123 000 répondants par année). Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance). Les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux d'emploi wallon des 15-64 ans (59,2 %) se situait en 2020 entre 58,4 % et 59,9 % (soit une marge d'erreur de 0,7 points de pourcentage de part et d'autre de la valeur estimée), et que le taux de chômage wallon des 15-64 ans (7,4 %) se situait en 2020 entre 6,7 % et 7,7 % (soit une marge d'erreur de 0,5 points de pourcentage). Sur la base du même échantillon, pour des populations plus petites, comme par exemple celle des jeunes, le risque d'erreur lié à l'échantillonnage sera plus élevé et l'intervalle de confiance, par conséquent, plus grand également, reflétant une précision plus petite de l'indicateur. Ainsi, pour le taux d'emploi wallon des 15-24 ans, la marge d'erreur est de l'ordre de 1,5 points de pourcentage de part et d'autre de la valeur estimée (soit un intervalle de confiance de près de 3 points de pourcentage).

Pour plus de détails sur la méthode utilisée, voir Statbel, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#documents>

II. Taux d'emploi et taux de chômage : de quoi parle-t-on ?

C'est le Bureau international du travail (BIT) qui définit les normes en matière de statistiques du marché du travail notamment pour répartir la population en trois catégories : les personnes en emploi, les personnes au chômage et les personnes inactives ou hors de la main-d'œuvre. Jusqu'à présent ce sont les définitions de la Résolution du BIT de 1982 (BIT, 1982) qui prévalaient pour répartir la population en âge de travailler en ces 3 catégories. Elle a été remplacée par la Résolution de 2013 « Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre » (BIT, 2013). Dans cette dernière, la distinction entre travail et emploi est définie beaucoup plus clairement que dans celle de 1982. Mais fondamentalement la répartition entre emploi, chômage et inactivité appelée désormais « hors de la main-d'œuvre » n'a pas fortement changé. Cette résolution a été traduite dans la réglementation européenne en 2019 (Commission européenne, 2019). Celle-ci étant encore en cours d'implémentation, les deux résolutions coexistent actuellement.

Les définitions de l'emploi et du chômage sont les suivantes (nous reprenons ici la version de Stabel, 2022) :

« **Les personnes ayant un emploi (actifs occupés)** sont des personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail 'contre rémunération' ou dans le but de 'réaliser un bénéfice', indépendamment de la durée (même si ce n'était qu'une heure), ou qui avaient un emploi mais qui étaient temporairement absentes. Par exemple, on peut être temporairement absent pour des vacances, une maladie,

des motifs techniques ou économiques (chômage temporaire³),...

La main-d'œuvre familiale est également comprise dans la catégorie des personnes occupées.

Les chômeurs sont toutes les personnes qui :

(a) étaient sans travail pendant la semaine de référence, c'est-à-dire qui n'ont pas travaillé en tant que salarié ou indépendant ;

(b) étaient disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou indépendant dans un délai de deux semaines après la semaine de référence ;

(c) étaient à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou indépendant pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer endéans une période maximale de trois mois.

Les inactifs sont toutes les personnes qui ne sont pas considérées comme des chômeurs ou comme des personnes ayant un emploi ».

La répartition se fait par rapport à la population en âge de travailler. Généralement, il s'agit des 15-64 ans, mais cela peut être remis en question. Dans la nouvelle réglementation européenne on fait référence aux 15-89 ans (Commission européenne, 2019)⁴.

Parmi les personnes en âge de travailler, certaines se présentent sur le marché du travail (elles forment la population active)

³ Depuis 2021, les personnes qui sont au chômage temporaire pendant une période ininterrompue de plus de trois mois sont comptabilisées parmi les chômeurs (si elles recherchent et sont disponibles pour un emploi) ou les inactifs (si elles ne recherchent pas et/ou ne sont pas disponibles pour un emploi) et plus parmi les personnes occupées.

⁴ Dans sa résolution de 2013, le BIT indique au paragraphe 65, « Pour déterminer la population en âge de travailler :

a) la limite inférieure doit être établie en tenant compte de l'âge minimum pour l'emploi, en incluant les exceptions prévues par les lois et réglementations nationales ou de l'âge de fin de la scolarité obligatoire;

b) aucune limite supérieure ne doit être établie, de façon à avoir une couverture complète des activités productives de la population adulte et d'étudier les transitions entre l'emploi et la retraite. » (BIT, 2013).

et d'autres non (elles sont étudiantes, pré-pensionnées, en invalidité, au foyer). Elles forment la population inactive en âge de travailler (Vander Stricht, 2020). Parmi les personnes qui se présentent sur le marché du travail, soit les actifs, certaines personnes ont un emploi, ce sont les actifs occupés, et d'autres sont au chômage, ce sont les actifs inoccupés.

On a maintenant tous les éléments pour définir les taux. Les taux d'activité et les taux d'emploi se calculent en proportion de la population en âge de travailler. On regarde parmi les personnes qui sont en âge de travailler celles qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou pas ; c'est le taux d'activité. On peut aussi regarder parmi la population en âge de travailler celles qui travaillent effectivement, c'est le taux d'emploi.

Le taux de chômage se calcule en proportion de la population active, c'est-à-dire que l'on regarde parmi les personnes qui se présentent sur le marché du travail, en gros parmi celles qui veulent travailler, la proportion

de celles qui n'ont pas eu la chance d'avoir un emploi.

Ces définitions peuvent être synthétisées par les formules suivantes :

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{population au chômage}}{\text{population active}}$$

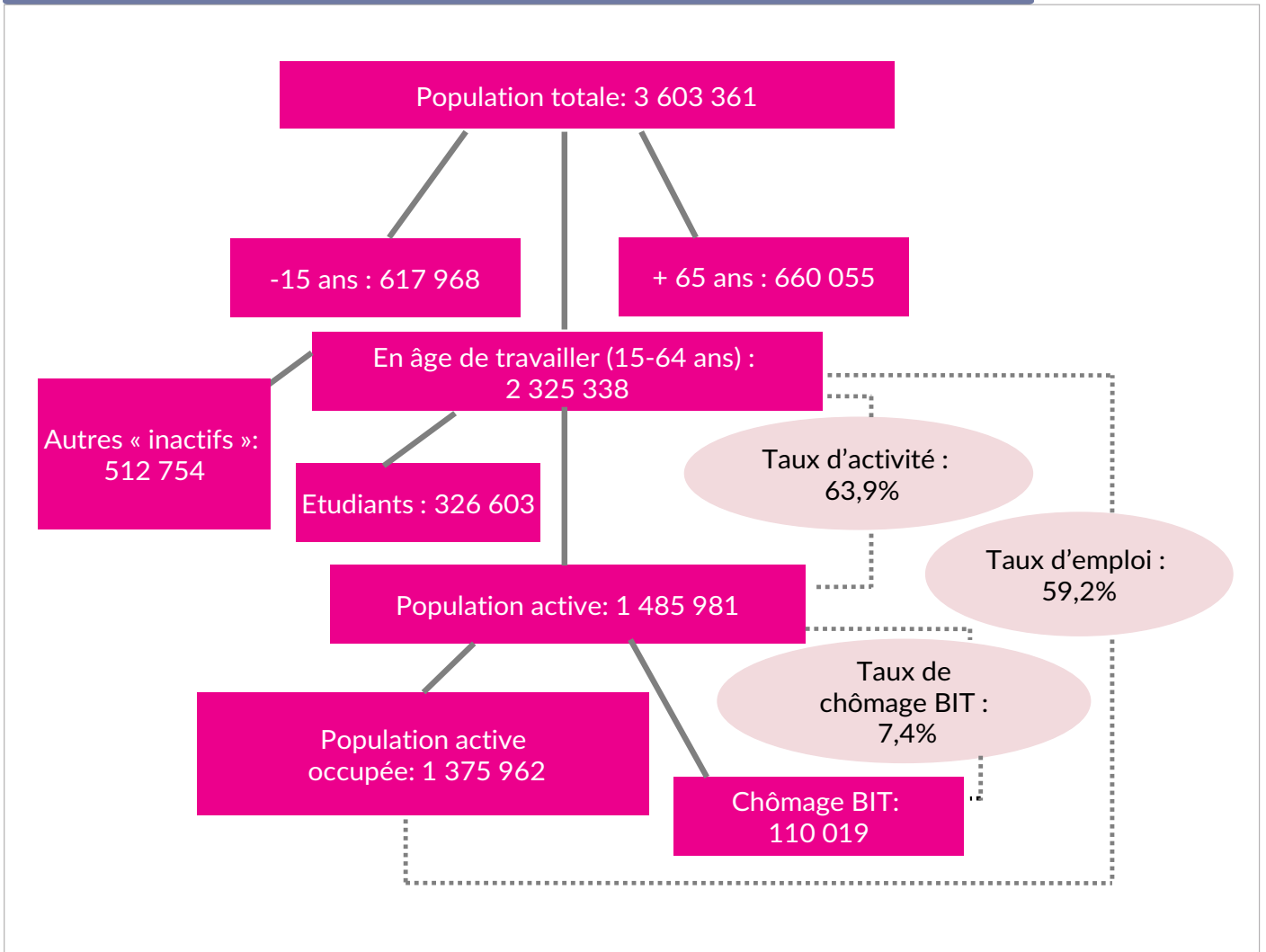
$$\text{Taux d'emploi} = \frac{\text{population active occupée}}{\text{population en âge de travailler}}$$

$$\text{Population active} = \text{population active occupée} + \text{population au chômage}$$

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{population active}}{\text{population en âge de travailler}}$$

Illustrons ces notions sur la base des données de l'Enquête sur les Forces de Travail de 2020 (ce sont en effet celles qui permettent de se conformer au mieux aux définitions du BIT).

Graphique 3. Structure d'activité de la population wallonne en 2020



Source : Enquête sur les Forces de Travail – Statbel – Calculs : IWEPS

Notes : ce graphique est mis à jour chaque année dans la fiche L012, voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-de-population-wallonne/>

En 2020, la Wallonie comptait 3 603 361 habitants. 617 968 avaient moins de 15 ans et 660 055 plus de 65 ans. 2 325 338 étaient en âge de travailler, soit 64,5 % de la population. Parmi ces personnes âgées de 15 à 64 ans, 1 485 981 étaient présentes sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi « les actifs », représentaient 63,9 % de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous un emploi. 7,4 % d'entre eux, soit 110 019 étaient au chômage (concept BIT). Le solde – 1 375 962 personnes – avaient un emploi. Ils représentaient 59,2 % de la population en âge de travailler.

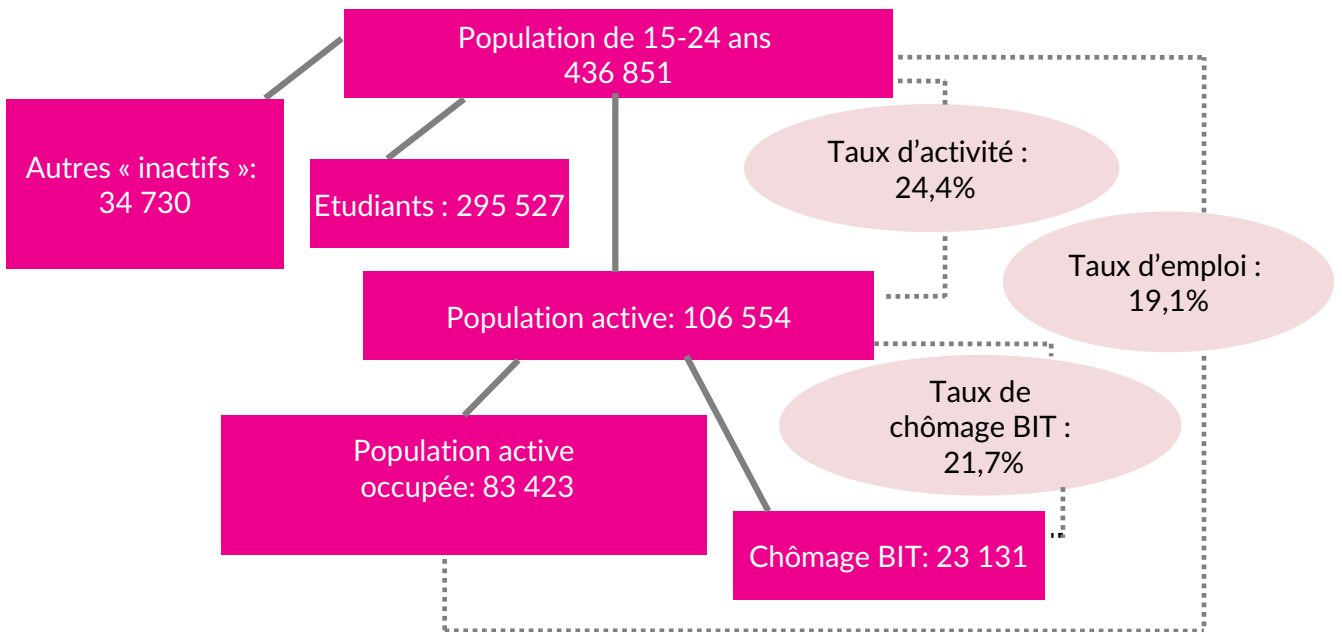
Le taux d'emploi mesure donc la proportion de la population dite en âge de travailler qui a un emploi. Comme déjà mentionné dans la section 1, c'est un indicateur prioritaire de l'analyse du marché du travail et son augmentation est la cible des politiques tant régionales que fédérales et européennes. « Dans ses interprétations les plus fréquentes, l'objectif d'augmentation du taux d'emploi est associé à plusieurs effets vertueux. Il s'agit d'abord de permettre à un plus grand nombre de citoyens de participer à l'activité productive et, par-là, en retirer des bénéfices économiques et sociaux en termes de revenus, de bien-être, de participation et de reconnaissance notamment. Il s'agit aussi de mobiliser un maximum

de capacités productives d'un espace géographique donné, d'augmenter la valeur produite et ainsi assurer la croissance économique. Il s'agit encore, d'accroître la contribution aux systèmes de sécurité sociale (et dans le même temps de diminuer les dépenses de chômage, de préretraite voire de maladie/ invalidité) » (voir Caruso *et al.*, 2020, page 2).

Si globalement un taux d'emploi élevé est souvent interprété de manière positive (avec toutefois un certain nombre de limites, liées notamment à la qualité des emplois, voir Caruso *et al.*, 2020), toutes les personnes qui ne sont pas en emploi ne sont pas forcément dans une situation jugée négative. C'est le cas en particulier des étudiants qui peuvent poursuivre des études sans nécessairement être obligés de travailler. Ainsi parmi la population « inactive » en âge de travailler 326 603 étaient étudiants. C'est d'autant plus vrai pour les jeunes. Ainsi, pour eux, un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme le fait que beaucoup d'entre eux poursuivent leurs études.

Examinons donc de plus près les indicateurs pour les jeunes que nous définissons provisoirement de la manière la plus courante : les personnes de 15 à 24 ans.

Graphique 4. Structure d'activité de la population wallonne des 15-24 ans en 2020



Source : Enquête sur les Forces de Travail – Statbel – Calculs : IWEPS

La Wallonie comptait 436 851 jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2020. Parmi ceux-ci, 106 554 étaient présents sur le marché du travail, soit un quart d'entre eux (24,4%) et 83 423 avaient un emploi, soit 19,1%. On retrouve donc bien le taux d'emploi commenté dans la section 1. Le taux de chômage de 21,7% commenté dans la section 1, est calculé en divisant le nombre de jeunes au chômage par le nombre de jeunes se présentant sur le marché du travail soit 23 131 divisé par 106 554.

Le taux d'emploi très faible reflète ainsi à la fois des points jugés plutôt positifs : 295 527 jeunes poursuivent leurs études sans devoir travailler et sans chercher d'emploi (soit 67,6% des jeunes) et des points négatifs : 34 730 jeunes ne se présentent pas sur le marché du travail (n'ont pas d'emploi et n'en cherchent pas) et ne sont plus aux études et 23 131 s'y présentent mais n'ont pas trouvé d'emploi. Le taux d'emploi et le taux de chômage sont ainsi difficiles à interpréter pour les jeunes.

III. Limites des indicateurs classiques pour les jeunes

3.1. De l'importance de la population étudiante

Jusqu'à présent, la situation des jeunes sur le marché du travail a été décrite au moyen d'indicateurs « classiques » renvoyant aux mêmes notions de chômage, d'emploi et d'inactivité que celles utilisées pour une population plus âgée. Comme évoqué ci-dessus, ces indicateurs sont difficiles à interpréter car ils englobent, au sein des inactifs, les jeunes qui poursuivent encore un enseignement ou une formation (Valenduc, 2014). C'est particulièrement problématique pour un pays comme la Belgique où une large proportion de jeunes suit encore un enseignement, du fait notamment d'un taux d'accès élevé à l'enseignement supérieur⁵, menant ainsi à des taux d'emploi relativement faibles. Ainsi, comme illustré au graphique 4, en 2020, 67,6 % des jeunes wallons âgés de 15 à 24 ans poursuivent des études sans travailler ni chercher d'emploi. Par ailleurs (non illustré sur le graphique), d'autres jeunes poursuivent des études tout en travaillant ou en cherchant un emploi. La méthode de construction des indicateurs BIT, les classe « en emploi » dès lors qu'ils travaillent ne fut-ce qu'une heure sur la semaine de référence de l'enquête (une heure de baby-sitting par exemple). Ainsi, aux 67,6% d'étudiants du graphique précédent, viennent se rajouter 5,6% de 15-24 ans qui combinent études et emploi, ainsi que 1,6% qui poursuivent des études tout en déclarant chercher activement un emploi, aboutissant ainsi à un total de 74,8% d'étudiants parmi les 15-24 ans, soit trois-quarts de la tranche d'âge.

Notons que dans d'autres pays, la combinaison études-emploi est beaucoup plus fréquente, ce qui mène à des taux d'emploi plus élevés. Ainsi, aux Pays-Bas, une proportion non négligeable d'étudiants travaille, notamment pour financer leurs études. En 2020, la part de 15-24 ans combinant études et emploi y est de 46,9% et le taux d'emploi des 15-24 ans y atteint 62,5%⁶. Des pays où les systèmes de formation en alternance sont plus développés (Cedefop, 2018 et 2021 ; Masson 2021) atteignent également des taux élevés. Ainsi, en Allemagne, 28,7% des 15-24 ans combinent études et emploi et le taux d'emploi des 15-24 ans atteint 48,1%. Il en va de même en Autriche et au Danemark, où 24,5% et 35,3% des 15-24 ans combinent études et emploi, pour des taux d'emploi de 50,2% et 53,2% respectivement. On le voit, des systèmes d'éducation différents compliquent les comparaisons des taux d'emploi des jeunes entre pays.

3.2. De l'importance de la tranche d'âge choisie

Le choix de la tranche d'âge des 15-24 ans pour analyser le marché du travail des jeunes est également sujet à discussion, d'autant plus qu'une partie de ces jeunes est encore soumise à l'obligation scolaire. En Belgique, l'obligation scolaire (au moins à temps partiel)⁷ portant jusqu'à 18 ans, il peut sembler utile de concentrer l'analyse sur les 18-24 ans, excluant les 15-17 ans. Par ailleurs, avec l'allongement de la durée des études, il n'est pas rare que les transitions entre études et emploi soient plus longues, si bien qu'il soit désormais fréquent

⁵ Pour la FWB, par exemple <https://www.ares-ac.be/fr/statistiques/indicateurs#02-taux-de-1er-acc%C3%A8s-aux-diff%C3%A9rents-niveaux-cite-de-l%E2%80%99enseignement-sup%C3%Agrieur>

⁶ Source : Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail 2020 (tableaux edat_lfse_18 et lfsi_emp_a)

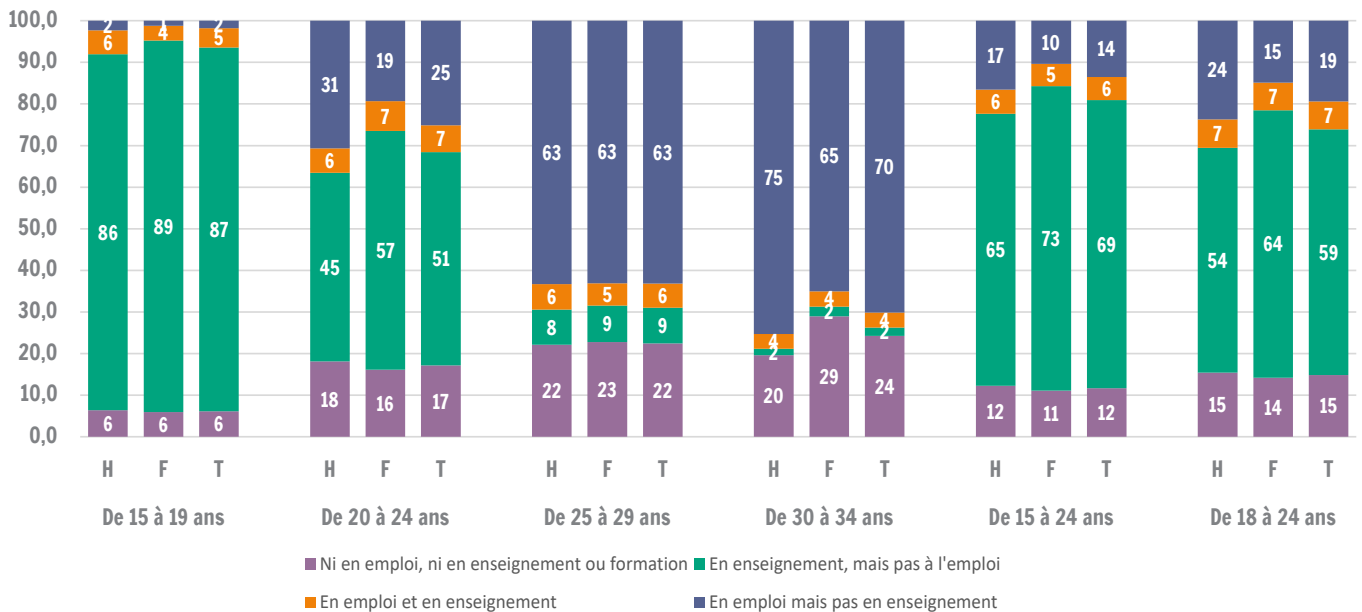
⁷ L'obligation scolaire est à temps plein jusqu'à l'âge de 15 ans et comporte au maximum 7 années d'enseignement primaire et au moins les deux premières années de l'enseignement secondaire de plein exercice (leur réussite n'est pas requise). En aucun cas l'obligation scolaire à temps plein ne se prolonge au-delà de 16 ans. L'obligation scolaire à temps partiel d'un jeune prend fin lorsque l'âge de 18 ans est atteint. Voir SPF Emploi <https://emploi.belgique.be/fr/themes/reglementation-du-travail/jeunes-travailleurs>

d'inclure les 25-29 ans (voir les 30-34 ans) dans l'analyse de l'entrée sur le marché du travail.

Le graphique 5 illustre la structure d'activité des jeunes wallons pour différentes tranches d'âge. Les jeunes sont répartis en quatre catégories, selon qu'ils (1) sont en enseignement ou formation uniquement, (2) en emploi uniquement, (3) combinent emploi et enseignement, et enfin (4) ne sont ni en enseignement ou formation, ni en emploi. On observe clairement sur ce graphique que la part de jeunes en enseignement

uniquement diminue avec l'âge : elle représente 87% des 15-19 ans, 51% des 20-24 ans, 9% des 25-29 ans, et 2% des 30-34 ans. La part de jeunes à l'emploi uniquement augmente naturellement avec l'âge : très faible avant 20 ans (à peine 2 %), 25 % des 20 à 24 ans, et plus de 60 % au-delà de 25 ans. Une petite proportion de jeunes combine un emploi avec des études ou une formation (entre 4 et 7% selon la tranche d'âge).

Graphique 5. Structure d'activité et d'enseignement, selon l'âge et le sexe, en Wallonie (2020)



Source : Enquête sur les Forces de Travail – Statbel – Calculs : IWEPS

Note : ce graphique est mis à jour chaque année dans la fiche 1009-NEET <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/18-24-ans-situation-de-neet-a-lemploi-enseignement-formation/>

IV. A la recherche d'indicateurs plus pertinents : le taux de NEET et le taux d'emploi hors étudiants

4.1. Le taux de NEET

A la base de chaque barre du graphique précédent, les jeunes qui ne poursuivent pas d'études et qui n'ont pas d'emploi forment une catégorie particulière qui fait l'objet d'attention depuis de nombreuses années. Ces jeunes sont désignés par ce que l'on appelle souvent les « NEET ».

L'acronyme NEET a été utilisé pour la première fois au Royaume-Uni au milieu des années 1990. L'étiquette administrative « Status ZerO » était alors utilisée pour désigner des jeunes dont la situation ne correspondait à aucune des catégories existantes. Les chercheurs ont ensuite remplacé ce terme, connoté trop négativement, par celui de NEET pour désigner les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en enseignement, ni en formation (« Not in employment, education or training »). Le concept fait maintenant partie du jargon des politiques centrées sur les jeunes, et est également devenu très populaire au sein des médias européens (Eurofound⁸, 2016).

L'indicateur du taux de NEET se définit ainsi, au sein d'une classe d'âge donnée, comme le nombre de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en enseignement ou en formation, par rapport au nombre total de jeunes de cette classe d'âge. Concrètement, le numérateur s'obtient en soustrayant du total les catégories suivantes :

(1) le nombre de jeunes « en emploi », selon la définition du BIT (càd les jeunes qui ont travaillé au moins une heure durant la semaine de référence de l'enquête EFT),

(2) le nombre de jeunes qui ne sont pas en emploi, mais ont déclaré avoir suivi un enseignement ou une formation durant les quatre semaines précédant l'enquête (voir Encadré 2 pour des explications

complémentaires sur le type de formations prises en compte dans le calcul).

Ces jeunes « NEET » sont donc, pour reprendre les termes d'Eurofound (2016) « désengagés » de l'emploi et de la formation : ils sont « hors de l'emploi » (soit inactifs, soit au chômage), et ne suivent pas de formation.

Dans le découpage classique entre emploi, chômage et inactivité, les jeunes poursuivant des études et n'ayant pas d'emploi sont englobés parmi les inactifs. A l'inverse, le taux de NEET permet de distinguer les jeunes aux études des « autres inactifs ». Il mesure ainsi le nombre de jeunes qui peuvent potentiellement entrer sur le marché du travail, et ce, de manière plus pertinente que le classique taux d'inactivité, puisqu'il exclut les jeunes en enseignement, qui ne peuvent être considérés comme immédiatement disponibles pour travailler.⁹

Comme le suggère le graphique 5, le taux de NEET augmente avec l'âge : seulement 6% des 15-19 ans, 17% des 20-24 ans, pour atteindre son maximum pour les 30-34 ans, où il représente 24% de cette tranche d'âge. Cette augmentation est le reflet inverse de la diminution avec l'âge de la part de jeunes aux études (discutée à la section précédente), en lien avec l'arrêt progressif des études. En ce qui concerne la tranche d'âge, il est commun de voir des taux de NEET calculés pour les 15-24 ans ou pour les 18-24 ans, avec des objectifs d'évolution chiffrés. Ainsi, dans le cadre du PNR 2011, la Belgique avait fixé comme objectif un taux de NEET parmi les 15-24 ans inférieur à 8,2% à l'horizon 2020, objectif qu'elle n'a pas atteint, avec un taux de NEET parmi les 15-24 ans de 9,2% pour la Belgique¹⁰ et de 11,7% pour la Wallonie (soit 51 018 jeunes âgés

⁸ Eurofound est une agence européenne dont le rôle est de fournir des connaissances en vue de définir des politiques plus éclairées dans le domaine social et en matière d'emploi et de travail.

⁹ <https://ilostat.ilo.org/fr/resources/concepts-and-definitions/description-youth-neet/>

¹⁰ Source : Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail 2020 (tableau edat_lfse_22)

de 15 à 24 ans). Comme discuté à la section 3.2, la scolarité étant obligatoire pour les mineurs d'âge, il est plus intéressant de calculer l'indicateur pour les 18-24 ans, le taux de NEET se chiffrant alors en 2020 à 14,8% des 18-24 ans pour la Wallonie, soit

44 883 jeunes (voir le dernier bâtonnet du graphique 5). Notons qu'il n'est pas rare de voir encore d'autres tranches d'âge analysées : les 15-29 ans (Eurofound, 2016), les 20-34 ans (Eurostat, 2022a).

Encadré 2 – Enseignement et formation dans l'EFT

Dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail, sont considérées en enseignement les personnes qui ont déclaré avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Cette formation peut être « formelle » ou « non-formelle ».

L'apprentissage « formel » (ou enseignement « régulier ») est une activité d'enseignement ou de formation institutionnalisée, organisée par des institutions publiques ou des entités privées reconnues, conduisant à un diplôme ou un titre reconnu par les autorités nationales ou sub-nationales. En Belgique, l'enseignement régulier comprend l'enseignement secondaire (y compris spécialisé et professionnel à temps partiel), l'enseignement de promotion sociale, la formation initiale d'apprenti organisée en alternance, les études artistiques à temps plein, les études supérieures.

L'enseignement « non-formel » est une activité d'enseignement ou de formation institutionnalisée, volontaire, organisée par un prestataire en dehors du système d'enseignement régulier. Il ne mène pas nécessairement à l'obtention d'un certificat officiel. Il peut s'agir de cours, séminaires, ateliers, ou encore de cours particuliers. La formation peut être suivie tant pour des raisons professionnelles que non-professionnelles (sociales, personnelles, loisirs). Les formations organisées par les centres de formation publics (FOREM par exemple) en font partie, de même que les formations organisées par l'employeur, par le secteur associatif (par exemple les cours d'alphabétisation pour adulte), la formation par correspondance, les cours d'auto-école, les cours de langues dispensés par un organisme privé, la formation musicale à temps partiel, etc.

Voir : Eurostat, metadata, https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/edat1_esms.htm

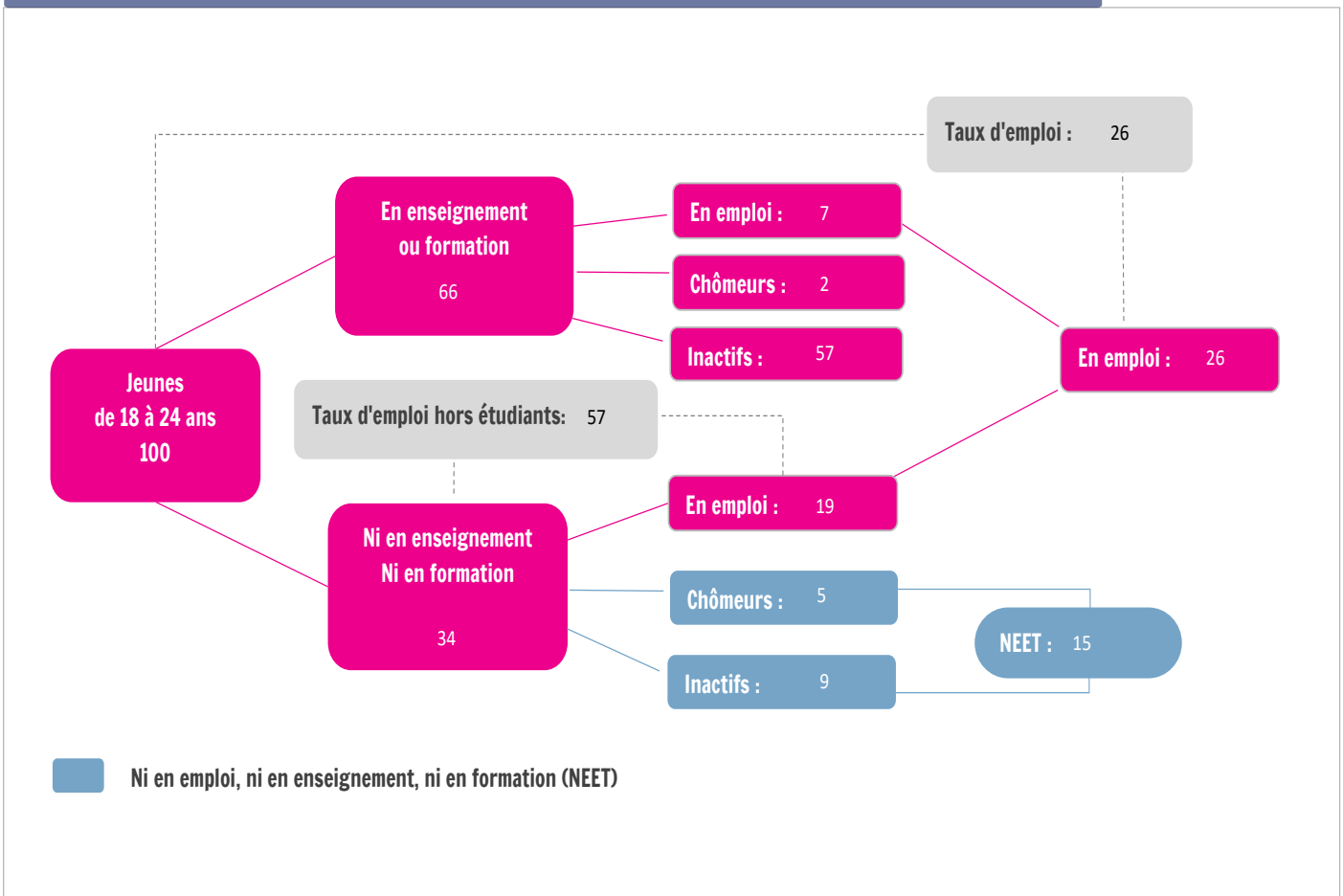
4.2. Taux d'emploi hors étudiants

Examinons maintenant la tranche d'âge des 18-24 ans, celle qui nous semble la plus pertinente pour étudier la situation des jeunes sur le marché du travail. Le graphique 6 ci-dessous fournit une représentation schématisée et chiffrée de la structure d'activité des jeunes en 2020, en répartissant 100 jeunes âgés de 18 à 24 ans dans différentes catégories. Le premier axe de catégorisation est la poursuite ou non d'études. Ainsi, sur 100 jeunes wallons âgés de 18 à 24 ans, 66 suivent un enseignement ou une formation, 34 ne suivent pas d'enseignement ou de formation (pour rappel, pour les 15-24 ans, on atteignait les 75% de jeunes en enseignement, voir section 3.1). Le second axe de catégorisation est le statut sur le marché du travail, au sens du BIT, en 3 catégories : en emploi, au chômage et inactif. Ainsi, nos 34 jeunes hors enseignement se répartissent de la manière suivante : 19 sont en emploi, 5 sont au chômage et 9 sont inactifs (la différence de total est due au fait que les nombres sont arrondis à l'unité). Ces deux dernières catégories peuvent être regroupées pour constituer la catégorie des NEET discutée au paragraphe précédent, qui comptabilise donc 15 jeunes (dont 9 sont inactifs

et 5 sont au chômage, aux arrondis près). Les 66 jeunes en enseignement ou en formation sont quant à eux composés de 7 jeunes en emploi (qui cumulent emploi et études), de 2 chômeurs (qui recherchent un emploi tout en poursuivant des études) et de 57 inactifs (qui poursuivent des études sans exercer ou chercher d'emploi, soit la majorité des 18-24 ans).

Revenons aux indicateurs classiques, et calculons-les pour les 18-24 ans. Le taux d'emploi des 18-24 ans vaut 26 % (les 19 jeunes en emploi uniquement + les 7 jeunes cumulant enseignement et emploi, rapportés à l'ensemble des jeunes). Alternativement, on peut soustraire du numérateur et du dénominateur de ce taux les jeunes qui poursuivent un enseignement ou une formation et aboutir ainsi à un taux d'emploi « hors étudiants ». En procédant de la sorte, on obtient un taux d'emploi hors étudiants de 57% (19 jeunes en emploi parmi les 34 sortis du système éducatif), bien plus élevé que le taux « classique » de 26% qui ne prend pas en compte le statut d'étudiant. Cet indicateur est plus pertinent, car on examine alors la situation sur le marché du travail des jeunes sortis des études, et potentiellement disponibles pour leur insertion sur le marché du travail.

Graphique 6. Représentation schématisée de la structure d'activité des 18-24 ans en Wallonie (2020)



Source : Enquête sur les Forces de Travail – Statbel – Calculs : IWEPs

De la même manière (non illustré sur le schéma), on peut calculer un taux d'activité « hors étudiants ». Celui-ci s'élève à 72% (24 jeunes en emploi ou cherchant un emploi parmi les 34 sortis du système éducatif), soit un taux plus élevé que le taux d'activité « classique » de 33% (les 26 jeunes en emploi auxquels s'ajoutent les 5 jeunes au chômage uniquement et 2 jeunes cumulant chômage et études, aux arrondis près). Le taux de chômage « classique » des 18-24 ans vaut quant à lui 22% (5 jeunes au chômage uniquement + 2 jeunes cumulant chômage et études, rapportés à 34 c'est-à-dire la

somme des 26 jeunes en emploi et des 7 jeunes chômeurs, aux arrondis près). Calculer un taux de chômage « hors étudiants » revient à supprimer du numérateur et du dénominateur les jeunes cumulant études avec un emploi ou la recherche d'un emploi, ce qui mécaniquement arrive globalement à un taux équivalent de 22% ($5 / (19 + 5) \approx (5 + 2) / (19 + 7 + 5 + 2)$). Revenons quelques instants aux 15-24 ans, tranche d'âge qui, même si elle présente des limites, reste encore la plus utilisée dans les comparaisons internationales. Le taux d'emploi des jeunes

wallons âgés de 15 à 24 ans passe de 19% en mesure « classique » (cf. graphique 1) à 53% si on exclut la population étudiante. L'augmentation est substantielle, mais on reste tout de même bien en deçà des taux d'emploi « hors étudiants » observés dans des pays comme les Pays-Bas (78%), pour ne citer que celui-ci. La Wallonie reste très loin de la moyenne de l'Union européenne (UE-27) qui se situe quant à elle à 61%,¹¹ la Belgique dans son ensemble atteignant une valeur de 63%, soit légèrement supérieure à la moyenne européenne.

Une dernière mise en garde s'impose quant à l'utilisation des taux d'emploi « hors étudiants ». Dans ce *Décryptage*, nous avons défini la population « hors étudiants » comme étant la population qui ne participe ni à l'éducation formelle (appelée également « enseignement régulier ») ni à l'éducation non-formelle (ou « hors du système d'enseignement régulier »). Il peut arriver que la population « hors étudiants » soit définie sur base de l'éducation formelle uniquement, incluant alors les personnes qui suivent une formation hors du système d'enseignement régulier (voir Encadré 2). On aboutit alors à des taux d'emploi hors étudiants légèrement plus faibles, en particulier dans des pays où la participation à l'éducation non formelle est élevée (ce qui est peu le cas en Belgique). Il convient donc de rester prudent dans les comparaisons de chiffres issus de publications différentes. La définition « large » de la population étudiante a semblé plus pertinente dans le cadre de ce *Décryptage* car elle permet une bonne articulation avec le concept de NEET tel que défini par Eurostat.

4.3. Le taux de NEET : un indicateur utile mais pas toujours bien interprété

Le concept de NEET fait l'objet d'une définition standardisée, opérationnalisée au niveau de l'Union européenne au moyen de l'Enquête sur les Forces de Travail d'Eurostat, qui permet un suivi régulier (annuel) et des comparaisons internationales (pays et régions). Dès lors, il est devenu central dans l'agenda politique, tant au niveau des pays que des institutions européennes (Eurofound, 2016). Il est ainsi un indicateur-clé de la situation des jeunes sur le marché du travail, et plus généralement de la situation sociale des jeunes, utilisé dans la stratégie Europe 2020. Le concept est aussi au cœur de la « Garantie pour la Jeunesse », adoptée en avril 2013 par le Conseil de l'Union européenne, qui vise à assurer aux jeunes de moins de 25 ans une offre de qualité pour un emploi, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois qui suivent la perte de leur emploi ou la fin de leurs études (Conseil de l'Union européenne, 2013 ; voir également Can, 2015). Notons que la Commission européenne a récemment proposé d'élargir la tranche d'âge cible au moins de 30 ans, pour tenir compte du fait que le passage de l'école au marché du travail prend aujourd'hui plus de temps (Commission européenne, 2020).

Néanmoins, le concept demeure parfois mal interprété. En effet, il n'est pas rare de voir assimiler les NEET à une population « en décrochage scolaire » ou « sans diplôme », voir encore à une population « désaffiliée » qui a « disparu des radars »¹². Comme le souligne Eurofound

¹¹ Ces chiffres sont une approximation, tirée du tableau Eurostat edat_lfse_18.

¹² <https://www.alterechos.be/neet-jeune-desaffilie-fort-demande/>

(2016), si à l'origine le concept de NEET s'attachait à décrire la situation de jeunes âgés de 16 à 18 ans, qui sont sans emploi et ont quitté le système éducatif avant la fin du cycle secondaire, soit une population particulièrement à risque d'exclusion sociale, l'élargissement de la tranche d'âge (parfois jusqu'à l'âge de 29 ans) rend cette corrélation plus ténue. Ainsi, parmi les NEET, on compte des jeunes qui ont un faible niveau d'éducation, mais également des jeunes qui ont obtenu un niveau de diplôme plus élevé et ne sont qu'au début de leur transition vers l'emploi. La section suivante s'attardera sur la différenciation selon le niveau de diplôme, notamment en articulant le taux de NEET avec un autre indicateur phare, le taux d'abandon scolaire précoce. Par ailleurs, soulignons que parmi les NEET, une proportion non négligeable déclare chercher un emploi et être disponible pour travailler : ils sont donc probablement connus des services publics (Forem, Actiris, ...) et n'ont pas *stricto sensu* « disparu du radar ». Parmi nos 15% de NEET âgés de 18 à 24 ans, environ un tiers déclare chercher un emploi (5/15). Les deux-tiers restants sont classés dans la catégorie « inactifs », une catégorie très large qui peut regrouper des jeunes découragés

de chercher un emploi, mais également des personnes ayant choisi de ne pas travailler pour des raisons familiales ou autres.

Différentes études récentes se sont attachées, au moyen de données plus fines que celles dont nous disposons, à dresser un portrait des NEET en soulignant l'importante diversité de profils (par exemple DARES, 2020 ; Céreq, 2021). Le rapport d'Eurofound (2016), intitulé *Exploring the Diversity of NEETS* propose ainsi une typologie des NEET en 7 catégories, sur la base de variables issues de l'Enquête sur les Forces de Travail : la durée de chômage, la recherche active d'un emploi, la disponibilité pour occuper un emploi, des raisons pour lesquelles la personne ne cherche pas d'emploi ou n'est pas disponible pour un emploi. Nous les listons à titre indicatif : (1) les NEET re-entrants, qui ont déjà trouvé un nouvel emploi ou une formation qui débutera bientôt, (2) les NEET au chômage, depuis une courte durée, (3) les NEET au chômage de longue durée (plus d'un an), (4) les personnes qui ne sont pas disponibles pour travailler en raison de responsabilités familiales, (5) d'une maladie ou d'un handicap, (6) les personnes découragées, et (7) les autres NEET.

V. De l'importance de distinguer le niveau de formation

Le graphique 7 illustre l'importance de la prise en compte du niveau de formation pour analyser le statut des jeunes sur le marché du travail. Partant du graphique précédant portant sur les 18-24 ans, il distingue les jeunes qui ne suivent ni enseignement ni formation en deux groupes, selon le niveau du plus haut diplôme obtenu : (1) les jeunes qui ont obtenu au maximum un diplôme du secondaire inférieur (càd qui ont soit un diplôme de ce niveau, soit un diplôme de niveau primaire, soit aucun diplôme), et (2) les jeunes qui ont obtenu un diplôme plus élevé (de niveau secondaire supérieur, ou correspondant à des études supérieures). Notons que l'on parle bien du dernier diplôme obtenu, et non du niveau de la dernière année scolaire fréquentée (puisqu'il arrive de quitter un niveau d'enseignement sans en avoir obtenu le diplôme final).

5.1. Un autre indicateur : le taux d'abandon scolaire précoce

Sur 100 jeunes wallons âgés de 18 à 24 ans, 66 suivaient en 2020 un enseignement ou une formation, 34 avaient quitté l'enseignement. Parmi ceux-ci, 10 ont quitté l'enseignement sans avoir obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, 24 ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur et ne poursuivent plus d'études. Les jeunes sans diplôme du secondaire supérieur représentent donc un peu moins d'un tiers des jeunes sortis du système éducatif.

Si l'on s'intéresse à cette catégorie, c'est parce qu'ils font l'objet d'un autre indicateur phare de la politique européenne en matière de jeunesse : le taux d'abandon scolaire précoce. Celui-ci est mesuré par

la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne suivent ni études dans l'enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier, et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Dans le cadre de la stratégie EU-2020, l'Union européenne s'était fixé un objectif de 10% à l'horizon 2020, tandis que la Belgique avait fixé un objectif un peu plus ambitieux de 9,5%. Comme l'illustre le graphique 7, le taux d'abandon scolaire précoce se chiffrait à 9,8% en Wallonie en 2020 (soit environ 10 jeunes sur 100) ; la Wallonie a donc atteint l'objectif fixé par l'Union européenne, mais pas encore tout à fait l'objectif belge.

5.2. Niveau de diplôme et situation sur le marché du travail

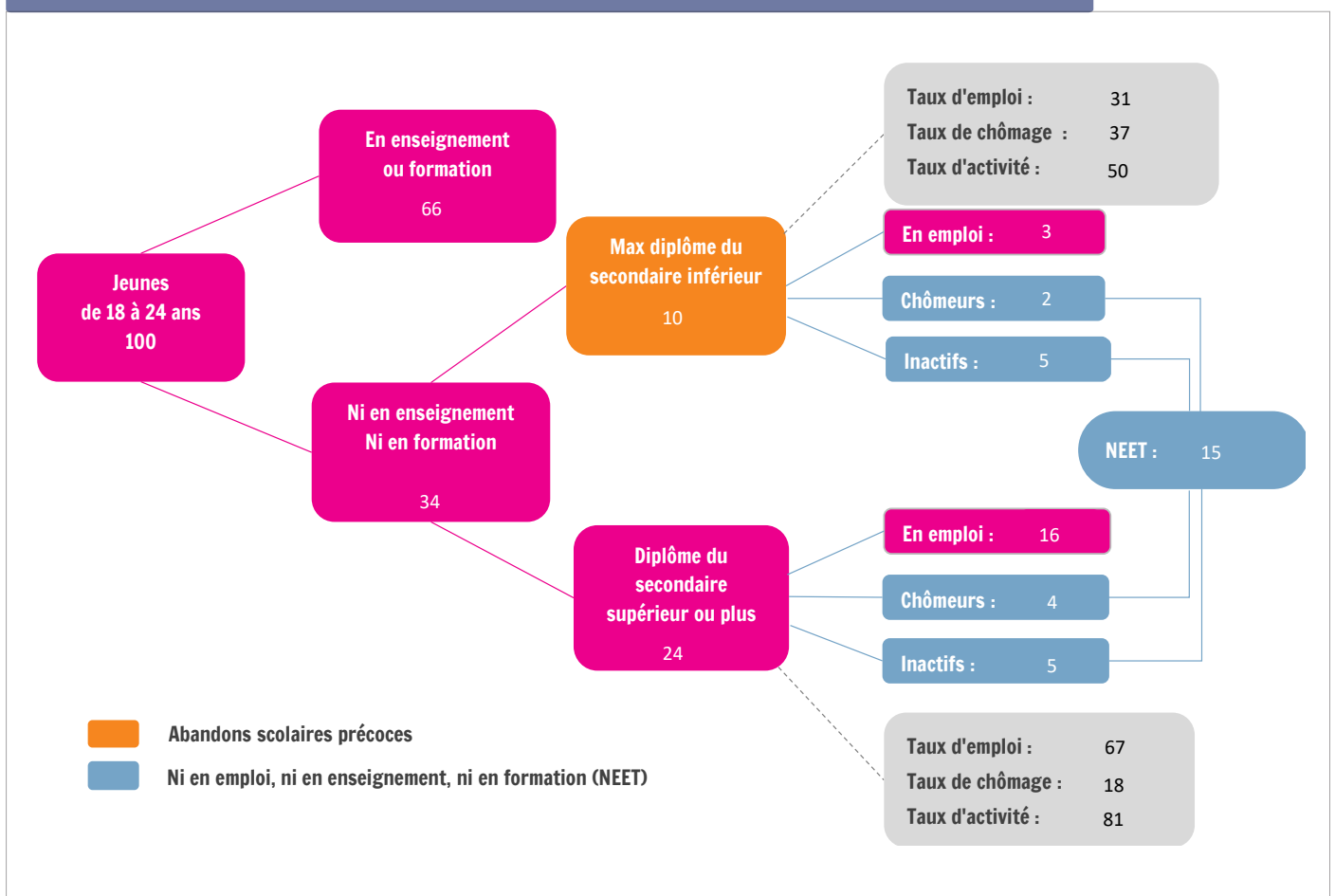
Analysons maintenant le statut des jeunes sortis de l'enseignement et de la formation selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu. Pour les 10 jeunes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, seul un tiers (3/10) a un emploi. Par contre, parmi les 24 jeunes ayant au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, 16 ont un emploi, soit un peu plus des deux-tiers. Ceci illustre bien l'importance du niveau de diplôme sur le marché du travail. Les jeunes sortis du système éducatif et n'ayant pas d'emploi constituent la catégorie des NEET, qui représente 15% des 18-24 ans. Si un peu moins de la moitié des NEET n'a pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (7/15), en termes relatifs, le risque d'être NEET est bien plus élevé parmi les personnes peu diplômées : en effet, ils représentent deux-tiers des jeunes en abandon scolaire précoce (7/10), et un tiers des jeunes sortis du système éducatif avec

en poche un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou supérieur (9/24). Parmi ces derniers, une part non négligeable est probablement sortie des études récemment, et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi.

Le graphique présente également les taux d'emploi, de chômage et d'activité, calculés pour la population « hors étudiants » (voir section 4.2), en distinguant les deux groupes de niveaux de diplôme. Le taux d'emploi (hors étudiants) est deux fois plus faible pour les jeunes ayant quitté l'enseignement sans diplôme du secondaire

supérieur que pour les jeunes disposant d'un diplôme du secondaire supérieur ou du supérieur (31% contre 67%). Leur taux de chômage est deux fois plus élevé (37% contre 18%) et leur taux d'activité est très faible (50% contre 81%). Ceci illustre une nouvelle fois les difficultés auxquelles ces jeunes en décrochage scolaire font face dans leur parcours vers l'emploi.

Graphique 7. Représentation schématisée de la structure d'activité des 18-24 ans en Wallonie, selon le niveau de diplôme (2020)



Source : Enquête sur les Forces de Travail – Statbel – Calculs : IWEPS

Note : ce graphique est mis à jour chaque année dans la fiche L020-ACTIV.18-24, voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-jeunes-ages-de-18-a-24-ans/>

VI. Pour aller plus loin

Dans ce numéro de *Décryptage*, notre ambition était de guider le lecteur au travers de différents indicateurs habituellement utilisés pour éclairer la situation des jeunes par rapport au marché du travail, afin de bien comprendre en quoi ils diffèrent les uns des autres, et d'ainsi mieux cerner leur portée et faciliter leur interprétation.

Ces indicateurs peuvent se décliner selon plusieurs dimensions. Ainsi, le lecteur intéressé pourra trouver des déclinaisons selon le genre, notamment dans les fiches *Jeunes en situation de NEET* (I009), *Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans* (L020), ou encore *Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans* (F001). L'analyse peut également s'enrichir par des comparaisons régionales et européennes et l'évolution temporelle, par exemple dans les fiches *Taux d'emploi (BIT)* (L013), *Taux de chômage (BIT)* (L014), ou encore *Jeunes en situation de NEET* (I009). Par ailleurs, les données administratives permettent également d'analyser le marché du travail des jeunes, notamment dans les fiches *Structure d'activité de la population wallonne (Concept administratif)* (L005) ou *Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans* (L002). Si celles-ci ne peuvent être utilisées pour des comparaisons internationales (en raison des variations des concepts administratifs d'un pays à l'autre), elles présentent l'avantage de ne pas reposer sur un échantillon (au contraire des données d'enquête utilisées ici). Elles sont donc plus précises et peuvent, de ce fait, être déclinées selon des dimensions plus fines (par exemple, pour des entités géographiques plus petites, telles que l'arrondissement ou même la commune, qui ne peuvent être analysées au moyen de l'Enquête sur les Forces de Travail). Notons cependant qu'à l'heure actuelle, les données administratives ne permettent pas encore de cerner le groupe des NEET, une

situation qui pourrait toutefois évoluer dans les prochaines années.¹³

D'autres indicateurs existent également et n'ont pas été intégrés dans ce *Décryptage*, car ils font rarement l'objet d'une déclinaison régionale. C'est par exemple le cas du taux d'emploi des récemment diplômés, un indicateur utilisé par Eurostat et qui décline le taux d'emploi des jeunes qui ne suivent plus d'enseignement (le plus souvent, les 20-34 ans) selon le temps écoulé depuis l'obtention du dernier diplôme (Eurostat, 2022b). Il en va de même de la typologie des NEET développée par Eurofound (2016) et exposée plus haut. Ces indicateurs pourraient faire l'objet de développements futurs, en veillant toutefois à une grande prudence dans l'interprétation, du fait de la petitesse de l'échantillon en regard des catégories considérées. Par ailleurs, d'autres indicateurs permettent également d'évaluer la qualité de l'emploi des jeunes, dimension qui n'a pas été abordée ici. Le lecteur intéressé pourra consulter à ce propos les fiches *Taux de travail à temps partiel* (L017) et *Travail temporaire* (L023) (voir également Defeyt, 2020).

Pour conclure, nous citons longuement Bernard Conter qui nous invite à prendre du recul par rapport à l'utilisation d'indicateurs :

« Un indicateur présente un intérêt évident : celui de traduire une réalité complexe en un chiffre, ou, plus précisément, de réduire la complexité et résumer une réalité à un chiffre (Zittoun, 2009). Il peut ainsi être utilisé dans les débats publics ou dans les processus de décision politique si du moins il répond à des conditions de pertinence et de fiabilité et s'il fait consensus.

Mais un indicateur ne peut se résumer à un instrument technique qui serait par nature purement objectif. Il s'agit autant d'un

¹³ En effet, différents projets sont en cours, au sein de la BCSS, qui visent à intégrer, au sein du Datawarehouse Marché du Travail et Protection Sociale, des données sur la poursuite des études et le diplôme obtenu.

dispositif social que technique, porteur de représentations et structurant des relations entre acteurs (Lascoumes, Le Galès, 2004). Un indicateur contribue à transformer une situation donnée en problème et à publiciser ce dernier ; il constitue également une ressource essentielle pour l'action publique. Aussi, le développement et l'adoption de nouveaux indicateurs peuvent bousculer radicalement la perception d'une situation sociale. Pour s'en convaincre, on peut utilement se remémorer le changement de perspective qu'a produit la montée en importance de l'indicateur du taux d'emploi à la fin des années 1990.

Mais en portant l'attention sur une situation sociale particulière, un indicateur place aussi dans l'ombre, c'est-à-dire hors champ d'attention, d'autres dimensions ou critères de jugement. Pour reprendre l'exemple du taux d'emploi, la maximisation de celui-ci peut se faire au détriment de la qualité des emplois créés (Salais, 2004 ; Conter *et al.*, 2008) » (Conter, 2020).

VII. Bibliographie

BIT (1982) Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1982) http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087482.pdf

BIT (2013) Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, adoptée par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticien(ne)s du travail (novembre 2013) https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_233215.pdf

Can, S. (2015) La garantie européenne pour la jeunesse. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2263, pp. 5-45. <https://doi.org/10.3917/cris.2263.0005>

Caruso, F., Conter, B., O'Dorchai, S., Vander Stricht, V., Vesentini, F. (2020) Augmenter le taux d'emploi en Wallonie. Mesures et enjeux. IWEPS – *Décryptage*, n°1 <https://www.iweps.be/publication/augmenter-taux-demploi-wallonie-mesures-enjeux/>

Cedefop (2018) *Apprenticeship schemes in European countries: a cross-nation overview*. Luxembourg, Publications Office of the European Union.

Cedefop (2021) *How many apprentices are there in the EU? Estimates based on Cedefop database on apprenticeship schemes and reflections on available EU data sources*. Luxembourg, Publications Office of the European Union.

Céreq (2021) Les jeunes en situation de NEET : le rôle des compétences de base. *Céreq Bref*, 413.

Commission européenne (2019) Règlement d'exécution (UE) 2019/2240 de la Commission du 16 décembre 2019. Journal officiel de l'Union Européenne, 30.12.2019, l. 336/59. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R2240&from=EN>

Commission Européenne (2020) Soutenir l'emploi des jeunes : un pont vers l'emploi de la prochaine génération. Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions. Commission Européenne, COM(2020) 276 final. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0276&from=EN>

Conseil de l'Union Européenne (2013) Recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse. Journal officiel de l'Union Européenne, 26.4.2014, C 120/1. <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:120:0001:0006:FR:PDF>

Conter, B., Cusso, R., Dufresne, A. (2008) Ombres et lumières sur l'emploi et les salaires: le rôle des indicateurs statistiques européens, in : Cusso, R., *et al.* (dir), *Le conflit social éludé*, Academia-Bruylant, collection ABSP, Bruxelles, pp.119-140.

Conter, B. (2020) La Wallonie dans la stratégie EUROPE 2020, IWEPS, juillet 2020. <https://www.iweps.be/publication/wallonie-strategie-europe-2020-edition-2020/>

DARES (2020) Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ? *DARES Analyses*,

n°6, février 2020.

Defeyt, P. (2020) Le marché du travail des jeunes juste avant la crise, *Brève de l'IDD*, n°43 (30.06.20).

Eurofound (2016) *Exploring the diversity of NEETS*, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

Eurostat (2022a) Statistics on young people neither in employment nor in education or training. *Eurostat Statistics Explained*. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Statistics_on_young_people_neither_in_employment_nor_in_education_or_training

Eurostat (2022b) Employment rates of recent graduates. *Eurostat Statistics Explained*. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Employment_rates_of_recent_graduates

Galland, O. (2017) Chapitre 6. De l'enfance à l'âge adulte. Dans : Galland, O., *Sociologie de la jeunesse*. Paris: Armand Colin, pp. 131-178.

Gouvernement fédéral (2020) Accord de gouvernement du 30 septembre 2020. https://www.belgium.be/sites/default/files/accord_de_gouvernement_2020.pdf

Gouvernement wallon (2019) Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon 2019-2024 https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf

Gouvernement wallon (2021) Plan de relance de la Wallonie. https://www.wallonie.be/sites/default/files/2021-10/plan_de_relance_de_la_wallonie_octobre_2021.pdf

IWEPS (2017, 2018, 2019, 2020, 2021) *Les chiffres-clés de la Wallonie*.

Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2004) *Gouverner par les instruments*, Presses de SciencesPo, Paris.

Masson, J.R. (2021) L'apprentissage à la croisée des chemins partout en Europe, Metis, 23 avril 2021 <https://www.metiseurope.eu/2021/04/23/lapprentissage-a-la-croisee-des-chemins-partout-en-europe/>

PNR (2011) *Plan National de Réforme 2011*, https://www.be2020.eu/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=461&pnr=PNR_2011

Salais, R. (2004) La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi, In : Zimmerman, B. (dir), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. L'Europe, le savant et le politique*, Paris, éd. Maison des sciences de l'Homme, pp. 287- 318.

Stabel (2022) Emploi et chômage. Enquête sur les forces de travail. Documentation. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#documents>

Steunpunt Werk <https://www.steunpuntwerk.be/cijfers>

Sulzer, E. (2010). Les jeunes et l'emploi : Enseignements de l'analyse des premières années de vie active. *Agora débats/jeunesses*, 56, pp. 103-118. <https://doi.org/10.3917/agora.056.0103>

Valenduc, G. (2014) Les ambiguïtés du taux d'emploi et du taux de chômage des jeunes. *Note d'éducation permanente de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)*, N° 2014 – 05, mars 2014.

Vander Stricht, V. (2020) De l'embauche à la hausse du taux d'emploi. Parcours des concepts, définitions et sources de

données. IWEPS - *Working paper*, n°31.
<https://www.iweps.be/publication/de-lembauche-a-hausse-taux-demploi-par-cours-concepts-definitions-sources-de-donnees/>

von der Leyen, U. (2021) *Discours sur l'état de l'Union* https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_21_4701

Zittoun, P. (2009) Des indicateurs pour gouverner : boussoles ou miroirs déformants ?, PUCA, coll. « recherches », Paris.

Fiches téléchargeables sur le site de l'IWEPS :

Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans (L020)
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-jeunes-ages-de-18-a-24-ans/>

Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans (F001)
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/abandon-scolaire-precoce-parmi-18-24-ans/>

Jeunes en situation de NEET (ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation) (I009)
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/18-24-ans-situation-de-neet-a-lemploi-enseignement-formation/>

Structure d'activité de la population wallonne (Concept BIT) (L012)
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-de-population-wallonne/>

Structure d'activité de la population wallonne (Concept administratif) (L005)
<https://www.iweps.be/>

[indicateur-statistique/structure-dactivite-selon-donnees-administratives/](https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-selon-donnees-administratives/)

Taux d'emploi (BIT) (L013)
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-bit/>

Taux d'emploi des 20-64 ans BIT (L032)
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-20-64-ans-bit/>

Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans (L002)
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-administratif-15-a-64-ans/>

Taux de chômage (BIT) (L014)
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-chomage-bit/>

Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne (L031)
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-chomage-bit-lunion-europeenne/>

Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans (L003)
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-chomage-administratif-15-a-64-ans/>

Travail à temps partiel (L017)
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-travail-a-temps-partiel/>

Travail temporaire (L023)
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/travail-temporaire/>

COLOPHON

Auteures : **Claire DUJARDIN** (Chargée de recherche - IWEPS)
Valérie VANDER STRICHT (Chargée de recherche - IWEPS)

Remerciements : Les auteures remercient chaleureusement Sébastien Brunet, Sile O'Dorchai, Frédéric Vesentini et Bernard Conter pour leurs encouragements, les discussions passionnantes et leur relecture attentive de ce Décryptage. Un tout grand merci également à Aurélie Hendrickx et Evelyne Istace pour leurs conseils et la mise en page.

Édition : **Aurélie Hendrickx** (IWEPS)

Éditeur responsable : **Sébastien Brunet**
(Administrateur général, IWEPS)

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Dépôt légal : D/2022/10158/04

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

Fax : 081 46 84 12

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2022